



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maires

Question écrite n° 29412

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le secrétaire d'État au tourisme sur les problèmes posés par les camping-cars dans les communes touristiques. Leur nombre ne cessant de croître, ils posent des problèmes non seulement de circulation mais également de stationnement, se garant en grappes dans les sites les plus appréciés, donc les plus sensibles, avec les conséquences qui en résultent en matière d'hygiène et de sécurité. Notre législation assimilant les camping-cars à des véhicules de tourisme, les maires ne disposent d'aucun moyen légal qui leur permettrait de gérer leur présence en ville en fonction de leurs spécificités. A titre d'exemple, ils ne peuvent pas les empêcher de stationner sept jours consécutifs à la même place ni de rester sept jours de plus s'ils se déplacent de quelques mètres. Il lui demande si le Gouvernement pourrait envisager une modification du statut des camping-cars afin qu'ils ne soient plus considérés comme de simples véhicules de tourisme.

Texte de la réponse

Le marché français des camping-cars est en forte croissance (les immatriculations en 2002 représentent 25 % du marché européen), les consommateurs appréciant de plus en plus ce mode de vacances familiales qui, s'il peut parfois incommoder par son stationnement, contribue aussi à la vie économique et à l'animation hors saison des sites fréquentés. Sans modifier dans ce domaine la réglementation existante relative notamment aux pouvoirs des préfets et des maires, les inconvénients évoqués par l'honorable parlementaire pourraient être évités par l'élaboration de stratégies d'accueil des camping-cars (par exemple l'aménagement d'aires de services et de stationnement complémentaires de l'offre des terrains de camping) et une meilleure discipline des camping-caristes nécessairement liée à une information claire et précise sur les emplacements susceptibles de les accueillir. C'est dans cet esprit que le secrétaire d'État au tourisme a installé début 2003 un groupe de travail avec, parmi les objectifs recherchés, l'élaboration d'un nouveau guide présentant notamment un choix varié d'expériences et de politiques mises en place par des communes soucieuses de concilier environnement, accueil des visiteurs et extension de l'économie locale. Ce guide, destiné aux élus, aux professionnels et aux camping-caristes devrait être publié dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29412

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9154

Réponse publiée le : 29 décembre 2003, page 10013